

Devoirs assistés pour les élèves

L'offre de devoirs assistés permet aux élèves de **bénéficier d'une aide ponctuelle** dans un domaine scolaire précis ; elle consiste en un **accompagnement permettant d'accomplir les devoirs** ; il ne s'agit pas d'un cours de rattrapage sur la matière concernée. Un-e enseignant-e compétent-e dans les disciplines mentionnées est à disposition des élèves présents selon l'horaire ci-dessous.

Pour participer, il n'est pas nécessaire de s'inscrire : il suffit de se présenter dans la salle indiquée **à l'heure du début du cours et de s'annoncer à l'enseignant** ; les élèves peuvent se rendre aussi souvent que nécessaire aux devoirs assistés.

Les devoirs assistés se donnent dès le lundi 28 octobre et jusqu'au terme du semestre selon l'horaire suivant :

heure	lundi	mardi	jeudi
15h25 – 16h10	<i>Devoirs assistés</i> MA, SE (FBA) salle 137	<i>Devoirs assistés</i> MA, FR, AL (ATA) salle 205	<i>Devoirs assistés</i> AL, AN, FR, (MA) (TRA) salle 235

Utilisation des outils informatiques du Collège hors du temps scolaire

Les élèves ont la possibilité de venir **à la médiathèque**, pendant les heures d'ouverture de celle-ci et sans annonce préalable, pour faire **des travaux scolaires** de recherche, de rédaction de documents, d'exercices de dactylographie, Ils sont **sous la surveillance de la responsable de la médiathèque**.